

Compte-rendu du Comité Syndical du 5 Décembre 2019

Les membres du comité syndical se sont réunis le jeudi 5 Décembre 2019 à 18h30 à Le Pouzin (antenne du Syndicat), séance dirigée par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL.

Le Comité Syndical s'était réuni le jeudi 28 Novembre 2019, séance pendant laquelle le quorum n'avait pas été atteint pour pouvoir délibérer.

Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 5 Décembre 2019 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
BALTHAZARD Catherine	Commune isolée	Présente	
BARBARY Paul	SM Ardèche Musique et Danse		
BARRY Francis	CA Valence Romans Agglo		
BERNARD Jérôme	CAPCA		
BOISSIE Mickaël	CA de l'ARCHE		
BOURGEOIS David	Commune isolée		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental	Présente	
BOYER Aïda	CA Annonay Rhône Agglo	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
BUIS Sabine	Conseil Départemental		
CHAMBON Dominique	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
CLUTIER Francis	SITHERE	Pouvoir	M QUINKAL
CROS Samuel	SEBP		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DELDON Jérôme	Cdc Montagne de l'Ardèche		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
EYRAUD Jean Michel	Sictom Entre Monts et Vallées		
FRANCOIS Jacques	Commune isolée		
GIRAUD Pascale	Commune isolée		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolée		
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche		
GRIFFE Gérard	CC Ardèche Rhône Coiron		
LARUE Fabrice	CA Valence Romans Agglo		
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolée		
LOUCHE Alain	CAPCA		

LOUCHE Barnabé	CAPCA	Présent	
MAISONNAT Pierre	Conseil Départemental		
MARTIN Alain	SDEA		
MONCHARMONT Jean	CA Valence Romans Agglo		
MONTIEL Olivier	Commune isolée		
MURE Irénée	Syndicat des 3 rivières		
NOUGIER Luc	Commune isolée		
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	CC Ardèche Rhône Coiron	Présent	
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
REYNAUD Marie Hélène	SM Ardèche Verte		
ROUX Jean Paul	Cdc Berg et Coiron		
SARTRE Jacques	Commune isolée		
SENECLAUZE Bruno	CA de l'Arche		
TAULEIGNE Lise	SEBA		
THOMAS Alain	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
TISSIER Pierre	SM PNR Monts d'Ardèche		
TOURETTE Mallaïta	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
VERNET Roland	Aubenas		
VILLARD Benoit	CA Valence Romans Agglo		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	
WEISS Maurice	Conseil Départemental		

Assistaient également en tant qu'invités :

- Ludovic Bayle, Marie Mahieu, Frédéric Jacouton.

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

1. Approbation du PV du Comité Syndical du 11 avril 2019

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Information sur les décisions du Bureau du 08 avril 2019

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Information sur les décisions du Bureau du 28 mai 2019

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Information sur les décisions du Bureau du 27 août 2019

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

5. Information sur les décisions du Bureau du 22 octobre 2019

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

6. Décision Modificative N°1

Le Président porte à la connaissance des membres du Comité Syndical la décision modificative N°1.

Explications :

- Lors de la rédaction du budget primitif, trois fiches d'inventaire d'amortissement n'avaient pas été générées pour un montant de 741,25€, et une régularisation de bonus écologique sur un véhicule n'avait pas été prise en compte dans notre patrimoine (régularisation sur une année pour un montant de 354,01€.)

Cela représente une augmentation du montant des amortissements de 1 095,26€.

Ces amortissements augmentent les dépenses en fonctionnement qui sont compensées par une diminution des charges de personnel.

En investissement, ceci génère une recette qui est équilibrée en augmentant les dépenses de matériel de transport.

- Dans le cadre des projets de médiations numériques, le Syndicat Mixte des Inforoutes avait acheté des Chèques #APTIC en 2018. Les chèques n'étant plus valables pour 2019, et la société n'effectuant pas d'échanges, ils nous ont remboursé les chèques afin que nous puissions en recommander pour un montant équivalent de 46 000€.

- En 2019, le syndicat mixte a investi dans un progiciel de gestion intégré « Odoo ». Celui-ci n'avait pas été budgété initialement.

Afin de répondre aux besoins du chapitre 65, il convient d'augmenter celui-ci de 6 000€ et de diminuer le chapitre de charges de personnels.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2182 (21) - 023 : Matériel de transport	1 095,26	28182 (040) - 01 : Matériel de transport	354,01
		28183 (040) - 01 : Matériel de bureau et in	480,04
		28184 (040) - 01 : Mobilier	177,00
		28188 (040) - 01 : Autres immobilisations c	84,21
	1 095,26		1 095,26

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 023 : Achats prest.de serv.(au	46 000,00	7588 (75) - 023 : Autres produits divers de g	46 000,00
64111 (012) - 023 : Rémunération principa	-7 095,26		
6531 (65) - 023 : Indemnités	6 000,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	1 095,26		
	46 000,00		46 000,00
Total Dépenses	47 095,26	Total Recettes	47 095,26

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette décision modificative N°1.

7. Information sur le virement de crédit N°1 du 17 juillet

M. Le Président expose le virement de crédit effectué le 17 juillet dernier, afin d'acheter un progiciel intégré (ERP) pour un montant de 30 000€/3 ans soit 10 000€/an.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 020 : Dépenses imprévues	-10 000,00		
6531 (65) - 020 : Indemnités	10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

M. Barnabé LOUCHE indique qu'il trouve le prix excessif et suggère de se renseigner sur le logiciel open source ODOO.

M. Le Président répond que c'est pourtant la solution la plus accessible. Elle permet en outre de se dispenser d'autres logiciels.

M. Le Président précise que c'est bien avec ODOO qu'il est prévu de travailler et que selon les versions les modules perdent leur gratuité. C'est un projet qui a été mis en place avec une société valentinoise (Yziact) au départ puis qui fait désormais l'objet d'un développement en interne.

M. Barnabé LOUCHE approuve ce dernier point.

8. Adhésion des collectivités

M. Le président porte à la connaissance des délégués les demandes d'adhésions suivantes :

- Syndicat d'Eau Potable Crussol Pays de Vernoux
- Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
- Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces trois demandes d'adhésion.

9. Reprise de provisions

Par délibération du 12 octobre 2009 et du 25 janvier 2016, le Comité Syndical a approuvé la constitution de deux provisions pour risque de désengagement progressif des partenaires.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à deux reprises de provisions de 500 euros à affecter à l'article 7815. Cette décision est purement administrative et prévue au budget primitif.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces reprises de provisions.

10. Convention d'objectifs et de Financement 2019/2020 avec la CAF de l'Ardèche

M. Le Président présente la convention avec la Caf de l'Ardèche pour les projets « Promeneurs du Net » et « Parentalité Numérique » que nous menons actuellement.

La CAF de l'Ardèche apporte son soutien au Syndicat Mixte pour un montant de 28 977 € en 2019 et 36 800€ en 2020.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent le Président à la signer.

11. Convention avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour le projet Ajir « Parentalité numérique, citoyenneté et sécurité numérique »

M. Le Président présente la proposition de convention pluriannuelle de reversement entre le Département de l'Ardèche et le Syndicat Mixte pour la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2021 dans le cadre du projet Ajir.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent le Président à la signer.

12. Convention de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Vu la loi n°82- 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu La loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui contient des dispositions consacrées à l'accessibilité des services à la population, et son article 98, applicable à compter du 1er janvier 2016 qui indique le cadre d'élaboration du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 décembre 2017 approuvant le projet de Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 portant approbation du Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Vu le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du département de l'Ardèche

La loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Conseil départemental élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

La démarche, organisée en deux temps, une phase de diagnostic puis une phase d'élaboration, a débuté fin 2016 pour aboutir le 11 décembre 2017 à l'approbation du schéma par le Conseil départemental. Le SDAASP a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2017.

La loi NOTRe prévoit que « *la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le Département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.* »

C'est dans ce cadre, et sur la base du projet de convention présenté et annexé, que les membres du Conseil Syndical décident :

- D'émettre un avis favorable, au projet de convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;
- D'y adjoindre les actions ou actions projetées sur le territoire du Syndicat Mixte Numérien s'inscrivant dans le plan d'actions du SDAASP, comme établies en annexe
- D'autoriser le président, à signer la convention

13. Modification des Statuts du Syndicat Mixte

M. Le Président indique que cela vise, d'une part, à être en adéquation avec la nouvelle dénomination et, d'autre part de rationaliser le présentiel élus.

M. Le Directeur revient sur le fonctionnement actuel des collèges. Il s'agit alors de corriger les écueils de sur-représentativité des intercommunalités par rapport aux communes.

C'est un élément par ailleurs travaillé avec le département.

Cela permettra de passer de 51 à 31 délégués et donc d'avoir un quorum à 16. Ceci permettra sans doute d'impulser une nouvelle dynamique.

M. Dominique CHAMBON demande s'il sera conservé le même nombre de collègues, M. Le Directeur confirme que c'est bien le cas.

M. Le Directeur poursuit par l'impératif de changer l'adresse du siège social au profit de Le Pouzin et de permettre à d'autres Conseils Départementaux d'adhérer à l'instar de la Drôme et de s'octroyer davantage de souplesse.

Un courrier type va être envoyé aux collectivités pour les informer des modifications.

M. Le Directeur en profite pour remercier les services de l'État, notamment concernant leur suggestion d'annexer la liste de l'ensemble des adhérents, pour permettre une actualisation plus facile.

M. Dominique CHAMBON pense qu'il est impératif de faire délibérer les communes le plus vite possible, dans les 3 mois, du fait des élections municipales à venir.

M. Le Directeur indique que la mise sous pli pourra se faire dès le lendemain à destination des collectivités adhérentes.

M. Barnabé LOUCHE salue le travail accompli car il est toujours compliqué de procéder à la modification des statuts. Toutefois il dit être partagé quant à l'aspect potentiellement non démocratique et resserré de ces modalités.

M. Le Directeur nuance en précisant qu'il s'agit surtout de revenir à un Conseil Syndical resserré comme c'était le cas initialement à la refonte des statuts en 2013.

Mme Aïda BOYER observe que plus les délégués sont nombreux et moins les gens viennent alors qu'un groupe à taille humaine permet de travailler de façon plus fluide.

M. Le Directeur ajoute que cela permettrait également de mettre en place des commissions de travail. Les métiers des collectivités évoluent et cela permettrait d'offrir l'opportunité à des élus de s'investir selon leurs compétences.

M. Barnabé LOUCHE expose une seconde remarque, celle de la mixité. Il pense que c'est un véritable enjeu qu'il faudrait sanctuariser dans les statuts.

Mme Aïda BOYER est plutôt d'accord avec M. Barnabé LOUCHE mais s'interroge sur la faisabilité : comment un élu, Président ou Maire, peut techniquement imposer cela pour des raisons de cohérences électives ?

Exception peut-être pour les structures ayant plus de 4 délégués où il serait possible d'imposer une parité.

M. Dominique CHAMBON remarque que les femmes demeurent difficiles à solliciter pour un engagement communal. Il y a un réel problème de recrutement. Quoiqu'il en soit, pour lui, mieux vaut un groupe compact et investit.

M. Le Directeur indique qu'il consultera la Préfecture à ce sujet mais rappelle que le timing est serré.

M. Barnabé LOUCHE précise : deux choses donc, un bureau mixte et mixité imposée à partir de 4 délégués.

Mme Aïda BOYER suggère d'inscrire cette disposition dans le règlement intérieur que plutôt dans les statuts.

Mme Catherine BALTHAZARD indique que jusque-là la répartition est tout de même bien respectée et M. Le Directeur de rajouter que la direction est aujourd'hui également paritaire : deux hommes et deux femmes.

Le Président indique qu'il incitera au maximum pour que la parité soit assurée au niveau du bureau.

Le Conseil Syndical n'a pas d'autre remarque et approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte.

14. Modification des Statuts de l'EPIC

M. Le Président présente les modifications qui s'appliquent aux statuts de l'EPIC :

- Changement de nom,
- Modification de l'adresse du siège.

Le Conseil Syndical n'exprime aucune remarque et approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'EPIC.

15. Rapport d'Orientation Budgétaire

Mme Stella BSERENI donne lecture des éléments financiers et invite les élus à en débattre.

M. Dominique CHAMBON revient sur ce problème des impayés et indique qu'il serait opportun de saisir la Cour des Comptes pour inscription forcée au budget.

Il indique également qu'Ardèche Verte va bientôt disposer de trésorerie et que les procédures de liquidation seront assurées.

M. Dominique CHAMBON demande ce que signifie « PEC » : Parcours Emploi Compétences.

Il suggère en outre de présenter un dossier à l'État et à l'Europe car il estime qu'il peut y avoir des crédits au niveau européen.

M. Barnabé LOUCHE ajoute qu'il faut adapter le dossier en fonction des orientations européennes, et le Directeur de poursuivre, notamment pour ce qui concerne la transformation énergétique. Il existe également des financements sur la formation.

M. Barnabé LOUCHE indique que la Région a un bureau à Bruxelles qui permet d'aider à capter ces financements.

M. Le Directeur précise que Numérian adhère à une association qui remplit les mêmes fonctions.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ce rapport d'orientation budgétaire.

16. Participations Statutaires 2020

Les orientations budgétaires du rapport n°15 ont été élaborées à montant de cotisation constant.

Il est proposé un maintien de la cotisation pour la huitième année consécutive :

- Soit pour les trois premiers collèges regroupant les communes isolées et les EPCI à fiscalité propre une cotisation à hauteur de 1,1865€ par habitant.
- Pour le quatrième collège, le Conseil Départemental de l'Ardèche conserve une participation statutaire à hauteur de 110 000 €.
- Pour le cinquième collège, celui des syndicats intercommunaux, les montants restent également inchangés :
 - Moins de 10 agents : 200 €
 - De 11 à 19 agents : 400 €
 - De 20 à 35 agents : 800 €
 - + de 35 agents : 1600 €(Le terme « agent » est entendu comme « équivalent temps plein ».)

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces participations statutaires.

17. Grille des tarifs 2020

Le point est reporté au prochain Conseil en février 2020.

18. Avenant de transfert au marché « Fourniture d'une solution AEP-EU »

Fin 2018, le Syndicat Mixte a lancé une consultation afin d'offrir un module de gestion de l'eau potable et des eaux usées intégré à la solution Géoardèche. La société Ciril a été retenue.

Le logiciel intègre une solution pour gérer les interventions en plus des deux outils de bases.

Les collectivités demandeuses de cette solution sont en majorité des Syndicats qui sont éligibles à la TVA.

Le Syndicat Mixte Numérian n'étant pas fiscalisé, il vous est proposé l'avenant ci-joint afin de transférer la propriété de la consultation à l'EPIC afin de pouvoir proposer un prix HT aux collectivités.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cet avenant et autorisent le Président à le signer.

19. Proposition de location des locaux de Privas

M. Le Président explique la possibilité de louer les locaux avec option d'achat à une association privadoise.

M. Dominique CHAMBON dit que si cela est possible, c'est même l'intérêt de Numérian.

M. Alain THOMAS s'inquiète de savoir si le Datacenter sera bien sécurisé. M. Le Directeur confirme que c'est le cas et que le Datacenter principal sera dans le futur à Le Pouzin et seulement dupliqué à Privas.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la mise en location des locaux.

20. Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu les demandes de Mme Mireille VASQUEZ pour un montant de 506,39€ pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 octobre 2019 et de Mme Laurence FORNS LAURENT pour un montant de 101,28€ pour la période du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2019.

M. Le Président propose de verser 0 euros à Mme VASQUEZ, et 101,28 € à Mme FORNS LAURENT.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces indemnités de conseils.

21. Autorisation permanente et générale de poursuites.

« Suite au changement de trésorerie,

je soussigné, M. Maurice QUINKAL,

Président du Syndicat Mixte Numérian,

donne au trésorier de Le Cheylard, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1617-24,

l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de ma part. »

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette autorisation.

22. Protocole temps de Travail

M. Le Président présente le protocole temps de travail ci-joint.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la mise en place de ce protocole de temps de travail.

23. Questions diverses et questions des délégués

Présentation de la version bêta du logiciel « J'ai Ma Place » par M. le Directeur qui précise qu'il est impératif de renouer avec l'innovation et le développement.

L'approche commerciale pourrait être à la fois gratuite et payante selon les besoins plus ou moins spécifiques des collectivités.

Mme Aïda BOYER y trouve un intérêt certain notamment pour trouver rapidement les marchands abonnés et les volants.

La séance est levée à 20h30